



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE PÉTANQUE & JEU PROVENÇAL DU RHÔNE METROPOLE DE LYON

**Absents Excusés : Jean-Louis BERETTA, Emmanuel FILIN, Morgane GIBIERGE,
Jocelyne GRANIER, Christian LAVAL, Mario RICCI, Jean-Claude MALAURIE**

Absents non Excusés :

Invitée : Nathalie FORTE

Début à 17h30

Pas mal d'absents ce soir. On va essayer de faire au mieux.

- **Validation des 2 derniers comptes rendus**

Validés à l'unanimité (des présents)

- **Informations fédérales**

a) Le congrès de Belfort annulé en janvier, sera faite en visioconférence le samedi 26 janvier 2022 à partir de 9h les membres qui veulent assistés sont les bienvenus.

b) Nouveaux règlements de la fédération :

* Nous avons reçus en début d'année les nouveaux règlements de la FFPJP, qui seront mis à jour sur le site. Gilbert trouve que le règlement de la disciple est juste « aberrant ». En effet, un simple citoyen, sans licence, peut maintenant siéger à la commission de discipline.

* Nouveaux dispositifs COVID depuis le 24 janvier 2022 et envoyés aux clubs le 27/01/2022 :

1. Pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans

Le « pass sanitaire » sera nécessaire et consiste à présenter soit:

- un schéma vaccinal complet attestant de deux doses de vaccin
- un test Covid-19 négatif de moins de 24h
- un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de six mois

2. Pour les personnes âgées de 16 ans et plus

Le « pass vaccinal » est nécessaire et consiste à présenter l'une de ces trois preuves :

- certification de vaccination (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- certificat de contre-indication à la vaccination.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

* Championnat des clubs féminin 2022 : au lieu de 6 joueuses nous passons à 5 joueuses par équipes, le tir de précision est supprimé.

- Pour les nouveaux arbitres, il est recommandé voir souhaitable de passer par le tronc commun. Formation qui serait très bénéfique.

* L'affaire de discipline de Vaulx en Velin (un arbitre agressé à l'international de Vaulx en Velin) : le prévenu a fait appel de la décision.

* Championnats de France : une équipe supplémentaire a été accordé au Rhône, pour le Rhône on a donc 3 équipes féminines

* 4 équipes masculin aux championnats de France, faut vraiment que les équipes "joues" les parties, les arrangements entre équipes sont à interdire. Le CD 69 va trouver une solution d'ici là.

* la Fédération rembourse les pertes financières, en cas d'annulations des Internationaux, supra nationaux, suite au Covid. Une procédure est en ligne sur le site de la Fédération.

* Le club de Vaulx en Velin a demandé à avoir un championnat de France pour 2023. Le dossier de candidature est à remplir et à envoyer à la Fédération d'ici fin avril 2022.

- **Informations région AURA**

a) Région en visioconférence le lundi 24 janvier 2022

Demander à Christian un retour

- **Informations comité du Rhône**

a) Félicitations à Gérard Marty

Félicitations à Gérard élu président à la Calade. Il occupe ce poste jusqu'aux nouvelles élections en novembre 2022.

b) Début des pistes des délégations pour les Championnats du Rhône

La répartition des différents championnats : comme nous ne sommes pas au complet ce soir, nous verrons les délégations à la prochaine réunion.

c) Indemnités pour les hôtels des joueurs qualifiés aux CDF

Nous avons eu des retours de certains joueurs, qui trouvent que les civilités pour réservation des hôtels à 60 € sont en peu faibles ! Avons-nous les finances pour augmenter à 80 € ?

Les membres du CD69 présents augmentent cette somme à 70 €.

On procède aux votes :

pour 7

contre 3

abstention 1

d) Indemnités pour les clubs ne recevant pas pour les championnats des clubs

Une idée a été lancée par le CD69 : il est demandé à chaque club qui ne reçoit pas de compétitions (samedi et dimanche), une indemnité de 5 € par joueur pour les catégories (vétérans, provençal, féminin).

Le cout par club est d'environ 40 €/équipes et par jour.

Ca été mal expliqué sur le site et aux clubs, une modification sera faite sur le site.

e) Bol d'Or féminin

56 équipes d'inscrites, 2 arbitres amadou et Philippe Lacacia, Jean Michel est le délégué.

Déroulé sur un site : les Brosses

Jean-Michel s'occupe de commander 9 bouquets.

Tout est prêt pour le tirage. Parties au temps, pré-tirage

4 parties dehors à tour de rôle. Tenue identique (bas sportif, et haut identique)

f) Point sur les différentes commissions

- Commission jeunes : félicitations à Morgane qui obtenu son BF1

- Commission arbitres : à compter de ce soir, Gérard passe la main à Sébastien, (Gérard sera là pour l'épauler jusqu'à la fin du mandat).

Il y a un arbitre qui depuis 3 ans ne donne plus de nouvelles, et ne s'investit plus. Il est décidé de le suspendre au niveau du Rhône. Un courrier va etre fait

par le responsable de la commission au président du CD69, ce courrier sera donné à Frédéric Delaunet, afin qu'il soit fiché à la fédération.

Il y a eu un loupé dimanche aux brosses pour l'arbitrage : Jean Louis Place au lieu de Francis. Le président des brosses est lui-même arbitre il aurait dû faire l'arbitrage dans son club. Il a quand même fait jouer 3 joueurs sans licence.

Le président du CD69 doit faire un courrier au club afin de rappeler ces devoirs. Savons-nous si Pascal Muller a payé son amende, suite à sa suspension de 2021 ?

6 arbitres partent le week-end prochain à Cluze : la région AURA organise le 1er challenge des arbitres. Voici donc la liste des 6 arbitres : Marie, Eric, Jean Louis, Michel, Francis et Sébastien.

- Commission tir : annulé pour 2022, Cause covid,
- Commission coupe de France : 3 clubs qualifiés : club de Décines qui joue au Pontet, Lyon Canuts joues à Brive la Gaillarde, Bron joue à Nantua. Ces rencontres se déroulent les 12 et 13 février 2022.

Pour 2023 Décines est déjà qualifié au 1er tour de zone et si Lyon Canuts et Bron passent, ces 2 clubs seront également qualifiés.

La date limite des inscriptions est le 25 février 2022.

Proposition : est-ce que l'on peut revenir aux anciennes méthodes au lieu de la date imposée, on revient aux dates limites. On a jusqu'au 31 août pour donner les équipes qualifiées ? Réflexion à faire, mais la date imposée serait la meilleure solution.

- Commission vétérans : 1er GP VET avec 55 doublettes victoire de l'équipe Cazemajou.

- Commission jeune : le samedi 5 février, il y a une formation, organisée par Laurent Dupeuble. Personne ne pouvant venir ouvrir le Comité, Lassana s'est gentiment proposé. Merci à Lui

- **Questions diverses**

a) Permanences au comité du Rhône : c'est toujours les mêmes qui sont là et qui bossent. Comment faire pour impliquer les autres membres ?

Quand des présidents de clubs arrivent, il faut s'en occuper. Il faut qu'il y ait du monde de 14H à 17H. Alors on fait quoi maintenant ?

Demander aux responsables des secteurs de réclamer les sommes dues au comité par les clubs.

b) Lecteur pour Jean Marc Acharles : comme il a quitté le club de la calade il souhaite en avoir un autre. On lui offre le lecteur ?

c) Au vu de la hausse du carburant, est-ce que l'on pourrait augmenter la somme des km de 0.322 ? Cette somme est imposé par le gouvernement on ne peut rien faire malheureusement.

PROCHAINE REUNION LE JEUDI 24 FEVRIER 2022 A PARTIR DE 17H30